

FAIRE DES TRAVAUX

Étapes, aides, relais



Obtenir des autorisations :

POUR INSTALLER OU MODIFIER SON ENSEIGNE

Demande d'autorisation



Il est nécessaire de réaliser une demande d'autorisation pour installer ou modifier son enseigne.

Procédure : Prenez contact avec la municipalité de La Voulte-sur-Rhône pour connaître la démarche à effectuer.



POUR S'ÉTENDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

AOT - Autorisation d'Occupation Temporaire



Formulaire : Demande écrite adressée au Maire.

Si les travaux impactent la circulation : il est nécessaire de remplir Cerfa 14024.

Redevance : Versement d'une somme calculée en fonction de la superficie de l'étalage, la terrasse...

Procédure : S'adresser à la Police Municipale.



POUR CRÉER SON COMMERCE, MODIFIER L'EXISTANT

AT - Autorisation Travaux



- Création ou installation d'un nouveau commerce.
- Modification intérieure (revêtement, cloison, plafond, mobilier...).
- Travaux sur installations techniques (électricité ...).

Formulaire : Cerfa 13824 + Notice d'accessibilité + Notice de sécurité + plan du local.

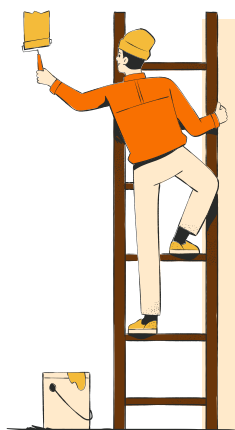
Délais : 4 mois.

Procédure : à déposer en trois exemplaires en mairie.



POUR FAIRE DES PETITS TRAVAUX

DP - Déclaration Préalable



- Ajout de surface < 20 m²,
- Construction bâtiment entre 5 et 20 m²,
- Changement de destination sans modifier la façade.

Formulaire : Cerfa 13404.

Délais : 1 mois (2 mois secteur ABF).

Procédure : à déposer en trois exemplaires en mairie.

POUR FAIRE DES GROS TRAVAUX

PC - Permis de Construire



- Ajout de surface > 20 m²,
- Construction bâtiment > 20 m²,
- Changement de destination en modifiant la façade.

Formulaire : Cerfa 13409.

Délais : 5 mois.

Procédure : à déposer en trois exemplaires en mairie.





Obtenir des financements :



Attention : pour toutes les aides, veillez à réaliser vos demandes avant d'avoir signé des devis, versé un acompte et commencé vos travaux.

POUR RÉNOVER SON LOCAL OU ACHETER DU MATÉRIEL

EN DEPENSANT ENTRE 10 000 ET 50 000 € HT

**Région Auvergne
Rhône Alpes**

finance 20 %

**Communauté
d'Agglomération Privas
Centre Ardèche**

finance 10 %

Contactez la CAPCA pour déposer un dossier commun Région/CAPCA :
04 75 64 07 07 - economie@privas-centre-ardeche.fr

POUR RÉNOVER SON LOCAL OU ACHETER DU MATÉRIEL

EN DEPENSANT ENTRE 3 000 ET 10 000 € HT

**Ville de
La Voulte-sur-Rhône**

finance 40 %



Pour en savoir plus, demandez le livret en mairie :
04 75 62 40 44 - mairie@lavoulte.fr

POUR FAIRE DES TRAVAUX "ÉCOLOGIQUES"

(chauffage, isolation, ventilation)

Il existe d'autres aides
de l'**Etat (ADEME)**





04 75 62 40 44
mairie@lavoulte.fr
9 Rue Rampon